

# PARTIE III : LES BUDGETS ANNEXES 2017

## LE BUDGET DES AFFAIRES ECONOMIQUES



Le budget des affaires économiques regroupe toutes les recettes et les dépenses qui ont trait à l'activité économique de la commune : bureaux relais, ateliers relais, commerces en centre-ville et marché dominical. Il ne comprend pas les parcs d'activités.

*Crédit photo : Alexis Tsvétoukhine*

Dans les dépenses d'**investissement** 2017 : une provision pour travaux sur les bâtiments loués.

Dans les dépenses de **fonctionnement** 2017 :

- // la rémunération de personnel (placier, administratif et technique...)
- // l'entretien des bâtiments, les charges locatives, taxes foncières
- // les subventions versées à l'UCAAVE et au marché bio

Les **recettes** sont principalement constituées des différents loyers. La commune dispose de :

- // 9 cellules relais bureaux à l'espace Jules Verne,
- // 5 ateliers relais Rue des Frères Montgolfier
- // 3 surfaces commerciales en centre-ville (Utile, boulangerie rue de la Fontaine, locaux de la Poste)
- // Un bar restaurant place de l'hôtel de ville
- // 4 locaux pour professions paramédicales, situés place François Mitterrand

En €	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
dépenses réelles	72 867,98	103 012,61	281 804,28	29 527,69	1 020,77	342 597,43
recettes réelles	4 348,71	102 736,37	0,00	4 386,95	519,67	0,00
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
dépenses réelles	16 833,82	65 127,31	47 098,83	45 128,38	149 386,51	196 094,51
recettes réelles	142 851,88	220 289,51	151 745,52	172 200,17	170 199,00	161 000,00

# LE BUDGET DES ZONES D'ACTIVITES



Le budget des zones d'activités regroupe les dépenses d'aménagement ou de requalification des parcs d'activités actuels :

- ▀ Kermelin – 100 ha et 130 entreprises installées
- ▀ Saint-Thébaud – 12.8 ha et 29 entreprises installées
- ▀ Poteau Sud – 27 ha et 35 entreprises installées
- ▀ Champ des oiseaux – 10 ha et 15 entreprises installées (parc d'activités privé – sans impact sur le budget communal)

*Crédit photo : Alexis Tsvétoukhine*

Pour l'année 2017, les principaux postes sont :

En dépenses :

- ▀ Frais signalétique, refacturation frais de personnel 60 k€
- ▀ Honoraires et prestations d'entretien 4 k€

En recettes :

- ▀ Emprunt d'équilibre (865 k€)

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
recettes réelles	41 951,61	0,00	0,00	0,00	0,00	864 740,88
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
dépenses réelles	138 494,18	249 011,16	120 549,29	66 983,07	60 249,01	64 100,00
recettes réelles	142 472,33	0,00	0,00	112 318,00	57 725,00	100,00

Par application de la loi NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République), la compétence relative à la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques de la commune a été transférée à la nouvelle communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2017.

Les zones d'activités de Kermelin, Poteau Sud, Saint-Thébaud sont concernées. Les conditions patrimoniales et financières de ce transfert n'ont pas été définies à ce jour. Dans l'attente de la valorisation du transfert selon les dispositions arrêtées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), la communauté d'agglomération confie, temporairement, par voie de convention, l'exercice de la compétence à la commune.

Le budget annexe a vocation à disparaître, après l'achèvement des différentes opérations comptables et financières consécutives à ce transfert.

# LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le budget assainissement répond à deux objectifs majeurs :

- En termes de gestion patrimoniale d'une part, la ville mène un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux. Etabli conformément au schéma directeur de l'assainissement, celui-ci vise à résorber les entrées d'eau claire parasite dans les canalisations, afin de limiter les perturbations hydrauliques sur les stations de traitement des eaux usées (infiltration d'eaux de nappe, intrusion d'eaux de pluie).
- D'autre part, en vue d'anticiper le développement urbain tout en faisant face à l'impératif de retour au bon état écologique des masses d'eau, un schéma de réorganisation du système d'assainissement a été approuvé le 26 novembre 2015. Ce schéma prévoit, entre 2015 et 2019, les opérations de déconnexion de 6300 EH vers le système d'assainissement de Vannes, pour un montant estimé à 1 580 k€ HT. Le plan d'actions a débuté avec la mise en place, au cours des deux derniers exercices, de la conduite de transfert des effluents excédentaires de la station de Beauregard jusque vers le poste de refoulement de Saint-Thébaud, puis jusqu'au site de Poignant. Ces canalisations sont en attente. En 2017, est provisionné le redimensionnement du poste de Saint-Thébaud (y compris les jonctions avec les canalisations) afin que le déversement puisse être effectif.

La compétence assainissement sera assurée par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération dès 2020 ce qui permettra une meilleure adéquation à l'échelle de l'agglomération entre l'évolution des besoins épuratoires, et l'acceptabilité des milieux récepteurs.



Le budget 2017 s'inscrit enfin dans un contexte de grande mutation. En effet, le service d'assainissement est géré en régie depuis le 1er janvier 2017. La ré-internalisation de cette activité induit un changement important en terme organisationnel. La reprise en régie des missions déléguées auparavant à Veolia, génère des charges de fonctionnement inédites.

*Crédit photo : Michel Jamoneau*

■ Ainsi, les principaux postes de dépenses réelles de fonctionnement sont les suivants :

- Les charges de personnel sont évaluées à 170 k€. Trois agents ont été recrutés pour accomplir ces nouvelles missions. La régie emploie ainsi 3,6 ETP dont 2 agents d'exploitation à temps plein, une agente chargée des relations usagers à mi-temps, la direction de la régie pour 0,7 ETP et 0,4 ETP concernant les services administratifs. Le coût des services administratifs fait l'objet d'une refacturation du budget principal.
- Les charges à caractère général sont évaluées à 413 k€ avec la répartition sectorielle suivante :
  - fournitures et achats non stockés : énergie, produits de traitement, fournitures d'entretien et de petits équipements, petit outillage.
  - prestations des services extérieurs comprennent les redevances pour le traitement des eaux usées sur les communes de Vannes et Meucon, le suivi agronomique et l'épandage des boues d'épuration, l'entretien et la réparation des réseaux et ouvrages, l'assurance, les contrôles réglementaires
  - rémunération d'intermédiaires pour l'astreinte et les interventions d'urgence, pour la convention de facturation et de recouvrement des redevances, l'évacuation et le traitement des déchets, et les analyses d'eau.
  - frais administratifs (télécommunications, remboursements de frais du budget principal)
- Les charges financières sont nulles. L'état de la dette comprend uniquement une avance de l'agence de l'eau.

Les recettes de fonctionnement sont provisionnées à hauteur de 730 k€ et constituées :

- des redevances d'assainissement collectif : 674 k€  
La grille tarifaire a été revue avec la création de 4 tranches de consommation. Ce rééquilibrage en faveur des ménages été effectué de manière à assurer un niveau de recette constante pour la collectivité.
- de la participation au financement de l'assainissement collectif (PAC). Celle-ci est réglée par les usagers lors de la mise en service de leur branchement sur le réseau public : 45 k€
- d'une nouvelle redevance pour le contrôle de conformité des branchements : 15 k€

En investissement, les nouvelles dépenses d'équipement en 2017 s'élèvent à 956 k€. La décomposition sectorielle s'établit comme suit :

- Etudes programmatiques et diagnostiques
- Schéma de réorganisation du système d'assainissement
- Travaux de gestion patrimoniale (réhabilitation de réseau, agencement de stations d'épuration, mises en conformité et sécurisation)
- Investissements liés à la régie
- Outils, matériel de laboratoire et de contrôle, aménagement atelier, matériel informatique
- Programme de renouvellement des équipements
- Provision pour pannes
- Travaux de branchements et extensions de réseaux liés à des demandes d'urbanisme.

A ces dépenses d'équipement vient s'ajouter le remboursement d'une avance de 125,58 k€ versée par l'agence de l'eau en 2005. Cette avance à taux zéro est remboursée à hauteur de 8,3 k€ par an et sera intégralement remboursée en 2022.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
dépenses réelles	390 985,86	852 479,71	351 555,04	366 210,51	569 680,71	956 805,77
recettes réelles	189 520,46	626 072,79	345 069,76	93 642,59	98 150,68	113 080,35
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>						
dépenses réelles	59 240,22	82 604,43	129 904,14	177 243,55	188 031,17	647 248,07
recettes réelles	474 429,10	257 170,58	268 369,72	268 202,70	387 504,70	730 400,00

# LE BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

Depuis 2004, le Service Public d'Assainissement Non Collectif contrôle tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement (« tout à l'égout »). Il assure de plus un rôle de conseil auprès de la population.

Le SPANC gère un parc d'environ 440 installations réparties essentiellement dans les quartiers de Saint-Avé.

3 types de contrôles sont menés :

- ▀ Le contrôle de conception consiste en l'examen du projet d'implantation ou de rénovation d'une installation d'assainissement individuel (sur la base d'une étude de sol et de filière réalisée par un bureau d'étude à l'initiative du demandeur) du projet d'implantation ou de rénovation d'une installation d'assainissement individuel.
- ▀ Le contrôle de réalisation est un contrôle sur site, en tranchées ouvertes, de l'installation d'assainissement neuve ou réhabilitée afin de vérifier la bonne exécution des travaux.
- ▀ Le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes, réalisé tous les 4 ans. La fréquence a été réduite à 2 ans pour les installations présentant un danger pour la santé ou un risque pour l'environnement.

Les contrôles de conception et de réalisation font l'objet d'une tarification, 69 € pour la conception et 146 € pour la réalisation, l'ensemble étant facturé à la réalisation du contrôle.

Le coût du contrôle de bon fonctionnement est inclus dans la redevance annuelle de 20 € par installation.

Les tarifs sont inchangés depuis 2004.

Nombre	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contrôles de conception	6	15	9	15	5	6	12	13
Contrôles de réalisation	12	10	5	12	9	9	6	7
Contrôles de bon fonctionnement	104	55	102	69	130	80	61	90

Pour 2017, les principaux points restent :

- ▀ la prise en charge par nos services des opérations de contrôles de conception et de réalisation
- ▀ les contrôles de bon fonctionnement étant confiés à un prestataire

Exploitation	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
Dépenses réelles	11 435,56	5 459,48	11 395,47	9 939,43	11 831,38	15 286,15
Recettes réelles	9 116,86	8 417,63	7 850,35	8 452,35	6 982,20	10 500,00

# LE BUDGET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE KEROZER



Les principales opérations en 2017 sont :

- // Travaux VRD et aménagements, honoraires (147 k€)
- // Provision pour charge financière (3 k€)
- // Vente d'une parcelle à Vannes Golfe Habitat pour la construction d'une gendarmerie (499 k€)
- // Emprunt d'équilibre (78 k€)

*Crédit photo : Michel Jamoneau*

Afin de financer les travaux, un prêt relais a été souscrit en 2014 auprès du Crédit Agricole du Morbihan pour une durée de 3 ans au taux indexé sur l'Euribor 3 mois avec une marge de 1,96 point. Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2016 était de 350 k€. Il a été intégralement remboursé en juillet 2016.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
dépenses réelles	0,00	0,00	600 000,00	0,00	350 000,00	0,00
recettes réelles	0,00	550 000,00	400 000,00	0,00	0,00	78 485,69
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
dépenses réelles	19 133,97	782 242,56	182 271,50	92 747,43	209 329,94	150 100,00
recettes réelles	0,00	0,00	820 855,89	24 715,23	9 768,59	502 000,00

# LE BUDGET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE BOSSUET

Les principales opérations en 2017 sont :

- /// Comptabilisation de la cession d'une parcelle à Aiguillon Construction (303,8 K€)
- /// Remboursement de l'emprunt de portage financier de l'opération (500 k€)
- /// Frais d'études diverses et frais financiers (41 k€)
- /// Emprunt d'équilibre (499 k€)

Afin d'assurer le portage financier de l'opération, dans l'attente des cessions, la commune a financé ces travaux grâce un prêt relais d'une durée de 3 ans, venant à échéance fin 2017. Ce prêt souscrit auprès du Crédit Agricole, d'un montant réalisé de 500 k€ est indexé sur le taux de l'Euribor 3 mois avec une marge de 1,40 point.

	2012	2013	2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
dépenses réelles	1 868,38	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
recettes réelles	-	0,00	500 000,00	0,00	0,00	499 273,37
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>						
dépenses réelles	220 991,10	379 603,76	273 013,89	82 763,57	247 643,59	41 100,00
recettes réelles	-	0,00	359 257,00	71 377,40	5 504,02	305 500,00



*Crédit photo : Aiguillon construction*